

LÉGISLATIVES 2022-2027

LES 5 « GRANDES QUESTIONS » ET ÉLÉMENTS DE DISCUSSIONS

NB : à poser si vous assistez à une réunion publique

Question 1 : Si vous êtes élu.e, quels engagements prenez-vous pour accélérer la transition de nos modèles agricoles et alimentaires à l'échelle nationale ? Quels dispositifs ont, selon vous, prouvé leur efficacité pour répondre à la fois à un objectif écologique, social et de santé publique ?

Eléments de discussion : Nous préconisons une réponse de court terme et une réponse structurelle et transformatrice. S'agissant de l'urgence, le chèque alimentaire qui sera mis en place courant 2022 par l'Etat devrait être bio et local, ciblé sur les produits frais. Cette conditionnalité est déterminante pour soutenir d'une part le pouvoir d'achat des ménages les plus démunis tout en leur permettant d'avoir accès à une alimentation de qualité et d'autre part les agriculteurs bio car la consommation de ces produits décroît et que ce label est aujourd'hui la seule référence fiable sur le plan environnemental. Plus globalement, le plan stratégique national (PSN) français, déclinaison de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027, doit être révisé dans le sens demandé par la Commission Européenne dans sa lettre d'observations à la France. Cette révision doit porter en priorité sur la rénovation du cahier des charges de la Haute valeur environnementale (HVE) afin que cette certification revête une réelle performance environnementale et n'entraîne pas de dévalorisation du label bio. Tant qu'aucune rénovation profonde n'a lieu, nous tenons à retirer la HVE de l'éco-régime.

Question 2 : Si vous êtes élu.e, quels moyens (financiers, humains, etc.) et outils fiscaux déploieriez-vous pour préserver et restaurer la biodiversité ?

Eléments de discussion : La biodiversité est souvent le parent pauvre du projet de loi de finances. Si le budget vert, soit le budget alloué à la protection de l'environnement, a augmenté ces 3 dernières années, les dépenses défavorables pour l'environnement ont-elles aussi augmenté. Nous souhaitons :

- la suppression des subventions dommageables à la biodiversité d'ici 2025 en particulier dans les domaines de l'urbanisme, de l'agriculture, de la pêche et des transports. Cet argent pourrait être réorienté vers des activités bénéfiques pour la biodiversité et sur le plan social ;
- Mettre en place une évaluation environnementale du projet de loi de finance afin de garantir chaque année un budget minimum pour la biodiversité.

Question 3 : Qu'est-ce qui caractérise selon vous une bonne gestion des milieux naturels riches en biodiversité et des espèces qui les habitent, que celles-ci soient protégées ou menacées ?

Éléments de discussion : Les activités humaines ont aujourd'hui un impact considérable sur le vivant. A titre d'exemple, 64 % des zones humides ont disparu au cours du XXe siècle du fait de leur surexploitation ou de leur détérioration alors même qu'elles nous rendent des services multiples (lutte contre le changement climatique, autoépuration des eaux, réservoirs de biodiversité, etc.) La question de la bonne gestion des milieux naturels (milieux humides mais aussi tous les autres milieux : forestiers, marins et littoraux, de plaine et montage, etc.) s'impose :
-Une bonne gestion doit permettre la cohabitation durable entre humains et non humains. Pour ce faire, nous devons notamment limiter l'artificialisation des milieux et doter les gestionnaires des aires protégées terrestres ou marines de moyens humains et financiers suffisants pour assurer leur mission. Certains espaces doivent être qualifiés de zones de protection forte et nous préconisons par exemple 10% de protection forte en mer et par façade maritime pour les aires marines protégées (AMP).

Question 4 : La majorité des français sont favorables à l'interdiction de la chasse les week-ends et pendant les vacances scolaires, en témoignent de nombreux sondages. La grande majorité de nos voisins européens ont d'ailleurs institué un ou plusieurs jours sans chasse. Quel est votre position ?

Éléments de discussion : La chasse cristallise des tensions entre la Fédération nationale des chasseurs, les ONG et les citoyens. En septembre 2021, la pétition « *morts, violences et abus liés à la chasse : plus jamais ça !* » déposée sur le site du Sénat et ayant recueilli plus de 100 000 signatures, demandait notamment l'interdiction de la chasse le mercredi et le dimanche. Il est aujourd'hui nécessaire de créer les conditions d'une cohabitation paisible entre les différents usagers de la nature (habitants des territoires concernés, randonneurs, touristes, chasseurs, etc.) notamment en clarifiant le calendrier de la chasse dans un pays où celle-ci est actuellement autorisée tous les jours de la semaine. Pour ce faire, **nous proposons d'établir au moins le dimanche sans chasse la semaine et deux jours pendant les vacances scolaires, sur l'ensemble du territoire national.** Prenons exemple sur nos voisins : les lois anglaise, italienne, néerlandaise et portugaise ont institué un ou plusieurs jours de non-chasse. Il n'est pas acceptable que les chasseurs puissent jouir de la nature aux dépens des autres usagers. La liberté d'aller et venir est un droit fondamental qui doit être garanti à l'ensemble de la population.

Question 5 : Si vous êtes élu.e, quelles actions porterez-vous pour dépasser les approches sectorielles dans le domaine de la santé et veiller à encourager le développement d'une « une seule santé » qui considère que la santé des hommes, des animaux et des végétaux sont une et reliée?

Éléments de discussion : La crise de la Covid a rappelé que la santé animale et la santé humaine sont étroitement liées. Plus encore, la santé des hommes, des animaux et des

végétaux sont interdépendantes ; ce qui signifie que si l'une d'entre elle est altérée, cela aura des impacts sur les autres. Nous ne pouvons donc pas agir sans penser à une échelle systémique : on parle d'« Une seule santé ». Nous travaillons à l'élaboration d'une loi « une seule santé » qui permettrait de définir cette notion dans notre droit national et de clarifier les compétences des collectivités territoriales et des différents acteurs concernés.